Sainte-Marie, le 17 avril 2023

**L’Apec continue de s’engager**

**pour l’emploi des cadres à La Réunion**

**L’Apec réaffirme son engagement en faveur de l'emploi cadre à La Réunion en renforçant sa collaboration avec les acteurs locaux de l'emploi. A cet effet, l'Apec a signé quatre conventions de partenariat et déploie plusieurs actions concrètes qui témoignent de sa volonté de renforcer son accompagnement auprès des entreprises, en quête de candidat.es, et des cadres et jeunes diplômé.es en recherche d'emploi ou de mobilité professionnelle.**

* **Faciliter les transitions professionnelles des cadres réunionnais avec** [**Transitions Pro**](https://www.transitionspro-reunion.fr/nos-dispositifs-et-services/) **Réunion**

En tant qu’opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les cadres, l’Apec a vocation à collaborer plus étroitement avec Transition Pro Réunion afin d’accompagner les cadres dans leurs projets d’évolution professionnelle et améliorer leurs chances de réussite. A travers un partenariat de deux ans, les deux acteurs proposent différents dispositifs parmi lesquels le projet de transition professionnelle (PTP)[[1]](#footnote-2)ou encore le dispositif « démissionnaires ».

* **Aider à la réussite des recrutements dans le secteur des services « à forte intensité de main d’œuvre »**[[2]](#footnote-3) **avec** [**Akto**](https://www.akto.fr/)

Dans un contexte de fortes difficultés de recrutements, Akto Réunion et l’Apec signent un partenariat afin d’accompagner les entreprises réunionnaises à la fois dans la relance économique, la gestion des carrières de leurs collaborateurs et collaboratrices, et l‘anticipation de leurs besoins en compétences cadres. Cette collaboration, d’une durée de deux ans, va également permettre de promouvoir les métiers et branches des entreprises rattachées à Akto, afin d’attirer les jeunes diplômé.es et les publics plus fragiles face à l’emploi (demandeurs d’emploi longue durée, cadres seniors, jeunes displômé.es des QPV[[3]](#footnote-4)). Un plan d’action dédié à la promotion et au développement de l’alternance constitue l’un des points d’orgue du partenariat.

* L’Apec s’engage également aux côtés de l’[Afdas](https://www.afdas.com/en-region/delegation-ile-de-la-reunion.html) pour promouvoir les opportunités d’emploi des différentes branches professionnelles de l’opérateur de compétences du secteur de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Dans le même temps, l’Association pour l’emploi des cadres formalise sa collaboration avec le [Cress](https://www.cress-reunion.com/) de La Réunion afin d’accompagner les entreprises de l’ESS (économie sociale et solidaire) dans leurs besoins en recrutements et promouvoir les opportunités d’emploi du secteur sur La Réunion.

**Talents seniors, c’est reparti !**

Un an après le lancement de son dispositif Talents Seniors à La Réunion, l'Apec affiche un bilan encourageant. Sur les 13 cadres seniors accompagnés, 9 ont retrouvé une activité. Rappelons que cette opération de mentorat met en relation des acteurs économiques du territoire et des cadres seniors en recherche d’emploi accompagnés par l’Apec. Objectif : lutter contre l’exclusion professionnelle des cadres de plus de 50 ans, déjouer les préjugés, favoriser leur retour à l’emploi et renforcer leur réseau et leur connaissance du tissu économique local. Le dispositif est reconduit pour une année supplémentaire, avec déjà 10 duos.

**L’Apec Réunion Mayotte renforce ses équipes**

Afin de répondre aux enjeux de l’emploi cadre du territoire, les équipes de l’Apec se renforcent. Azim AKBARALY, consultant en développement professionnel, et Lauriane TARLEY, conseillère clients, rejoignent les équipes d’Indira CAMALON, afin d’accompagner au mieux les jeunes diplômé.es et cadres, y compris les publics les plus éloignés de l’emploi, et les entreprises de La Réunion et de Mayotte.

**L’Apec organise la 1ère semaine de la mobilité et du retour au pays en Outre-mer du 17 au 20 avril, en partenariat avec la délégation interministérielle à l’égalité des chances des français d’Outre-mer et à la visibilité des Outre-mer.**

Dédiée aux cadres et jeunes diplômé.es résidant dans l’Hexagone, cette première édition propose plusieurs webateliers sur la thématique de la mobilité et du « retour au pays ». Les consultants et consultantes de l’Apec de La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Paris, seront mobilisés. Au programme : des conseils pour déterminer son projet de vie professionnelle, concrétiser son retour au pays et identifier les actions prioritaires à engager.

Informations et inscriptions [ici](https://my.weezevent.com/semaine-de-la-mobilite-retour-au-pays-en-outremer).

A propos de l’Apec Réunion Mayotte

L’Apec, Association pour l’emploi des cadres, se mobilise auprès des cadres et les jeunes diplômés de l’enseignement supérieur, en particulier les publics les plus fragiles face à l’emploi. L’Apec aide les entreprises, notamment les TPE-PME confrontées à des difficultés de recrutements, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin pour se développer.

Son observatoire de l’emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l’emploi cadre.

L’Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP) des cadres.

L’Association, et ses 1000 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer à La Réunion Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane.

**L’Apec à La Réunion Mayotte :**

- Ouverture d’un centre en janvier 2020 à Sainte-Marie à l’espace de coworking Lizine et présence à Mayotte depuis avril 2023

- **960** cadres et jeunes diplômés accompagnés en 2022

- **300** entreprises accompagnées

En savoir plus : [**corporate.apec.fr/drom-com**](https://corporate.apec.fr/drom-com)

|  |
| --- |
| **Contacts presse** Indira Camalon - indira.camalon@apec.fr - +262 6 92 33 55 74Mendrika Lozat – 06 74 94 76 24 – mendrika.lozat@apec.fr – Twitter : @ApecInfoPresse |
|  |

1. Le PTP : permet  à un salarié du secteur privé de s'absenter de tout ou partie de son poste de travail pour suivre une formation certifiante lui permettant d'opérer un changement de métier ou de profession. Le dispositif démissionnaire offre la possibilité à un salarié du secteur privé de démissionner de son poste de travail afin de mettre en œuvre son projet professionnel et de pouvoir percevoir l'allocation chômage [↑](#footnote-ref-2)
2. <https://www.akto.fr/nos-secteurs-activite/> (27 branches professionnelles dont l’enseignement privé non lucratif, le transport aérien, le travail temporaire, le portage salarial, etc.) [↑](#footnote-ref-3)
3. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville [↑](#footnote-ref-4)